Compte-rendu réunion de concertation

Du samedi 14 octobre

« Sécurisation de nos rues »

1. Présentation de l'étude du Département sur la traversée de la RD 64 du 7 au 15/11/2022 : 1500 véhicules/jour. Conclusion du département : aucun problème majeur, donc pas d'aide financière du Département.

2. **Pour la rue de la Liberté** :

   ➔Propositions :

- Installation d'un feu tricolore (coût 30.000 euros par Feux + coût entretien annuel) ;
- Dos d'âne ;
- Stop ;
- Miroir ;
- Limiter la vitesse à 20 km/h ;
- Faire un trottoir devant le cimetière ;
- Faire un îlot ;
- Installer des bandes rugueuses avant le stop et aux entrées du village avec signalisation lumineuse au sol ;
- Problème du stationnement non réglementaire et comment le régler ;
- Au carrefour Route de Marines avec la rue venant du Rosnel et sortie du Bourg : marquage du stop au sol en attente (par la CCVC) ou faire un rond-point ou un îlot central

➔Le choix du STOP est retenu. Cela permettra de ralentir même si les véhicules ne s'arrêtent pas. Il faut rendre la traversée du village compliquée.

3. **Pour la rue du Val** :

➔Propositions

- Dos d'âne
- Marquage au sol de places de parking, sachant qu'il faut laisser 4,5m pour le passage des engins agricoles ;
- Demander aux agriculteurs de nettoyer les rues après leur passage ;
- Descendre la hauteur du panneau vitesse limitée à 30km/h ;
- Faire des contrôles de Gendarmerie ou contrôle par la Police municipale de Marines sous réserve d'un accord à négocier avec Mme Nadine NINOT ;
- Mettre un STOP ;
- Éclairage de la rue du Val et rue de la Liberté : à dépanner avec l'électricien ;
- Informer régulièrement aux applications GPS de la présence de gendarmes (fausses informations…)

➔Le choix du DOS D'ÂNE est retenu et descendre ou déplacer la hauteur du panneau 30 km/h

4. **Pour la rue du Presbytère** :

➔ Propositions

- Implanter un miroir pour sécuriser les riverains ;
- Mettre un STOP sur la rue de l'Église en venant de GRISY.

➔Le choix du STOP est retenu

5. **Pour la rue des Carmélites** :

➔Propositions

- Le sens interdit n'est pas toujours respecté ;
- Pose d'un bac à fleurs dans l'angle de la rue de l'église et rue des Carmélites ;
- Problème de luminaire ;

- Problème de stationnements (tracer des places) ;
- Prendre des photos ;
- Interdire la circulation à des horaires précis : exemple de 8H à 9H00

➔Le choix du bac à fleurs est retenu.

6. **Pour la rue de la Gleurie**. :

➔Propositions :

- Pose de STOP ;
- Panneau 30 km/h ;
- Trottoirs pour aller au BUS ;
- Tracer des places de parking
- Installation d'un dos d'Âne

7. Carrefour LE FAY/Bréançon/Le Rosnel

➔Propositions :

- Revoir la signalisation ;
- Dos d'Âne

8. Abris bus sur le FAY rue du Sausseron : en attente rendez-vous avec le Département

9. Carrefour avec la D22 très accidentogène

10. Installation d'une ou des bornes électriques de rechargement sur la commune

ANNEXE

➔COMPTE-RENDU RÉUNION DU 24 OCTOBRE AVEC MME VALÉRIE ERARD – SERVICE ROUTIER DU DÉPARTEMENT

- Pour l'arrêt BUS du FAŸ, obligation- car hors agglomération-de réaliser un évitement de 40 ml de long sur 3 ml de large de chaque côté de la voie, avec une voie piétonne (1,40 ml) et ensuite implantation de l'abris BUS (5 m2). Cela nécessite une procédure d'expropriation en cas de désaccord des propriétaire privés.
- Inscription pour le lancement d'une étude par le Département sur le carrefour avec la RD 22, sur l'année 2024. Si travaux, ce sera en 2025.
- Si installation de bandes rugueuses, à faire 100 m avant les habitations.
- Le Département peut subventionner à hauteur de 80 % les aménagements sur les voies communales.
- La nouvelle loi 3DS (Février 2023) permettra prochainement aux communes d'implanter des radars sanction. Prévoir un coût de 60 000 euros/unité. On est en attente du décret d'application. Quid des recettes et des subventions ?